

**ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS  
AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

**Services supplémentaires et pénalités 2021-2022**

	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• cyclotourisme	25 \$	25 \$
• vélo de montagne	160 \$	160 \$
• canotage en eau vive	125 \$	125 \$
• golf semi-intensif	125 \$	125 \$
• hockey	100 \$	100 \$
• patins à roues alignées	75 \$	75 \$
• planche à neige	100 \$	100 \$
• plongée sous-marine	90 \$	90 \$
• randonnée en raquettes	50 \$	50 \$
• randonnée pédestre	50 \$	50 \$
• randonnée en montagne à l'international (3 cours sur 2 sessions)	Entre 670 \$ et 830 \$	<b>Entre 670 \$ et 830 \$</b>
• tennis semi-intensif	25 \$	25 \$
• ultimate Frisbee	100 \$	100 \$
• autonomie et ski de fond	100 \$	100 \$
	(avec équipement)	<b>(avec équipement)</b>
• Exploration plein air	—	125 \$
2. Droits d'inscription au programme <i>Sport-études</i>	53 \$/ session	<b>53 \$/ session</b>
3. Droits d'inscription au programme <i>Alliance Sport-Études</i>	46 \$/ session	<b>46 \$/ session</b>
 <b>Droits pour les étudiants à la formation continue</b>		
4. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec)	2 \$/heure	<b>50 \$/ compétence</b>
5. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours à la formation continue	1 \$/heure	<b>15 \$/ session</b>
6. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation, à la formation continue (cours hors programme) maximum	6 \$/heure	<b>6 \$/heure</b>
7. Droits de scolarité pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue maximum	30 000 \$/AEC	<b>30 000 \$/AEC</b>
8. Droits de support technique au démarrage de la plateforme pour les cours en ligne à la formation continue (1 seule fois lors de la 1 <sup>re</sup> utilisation)	25 \$	—
9. Reprise des tests d'admission ou d'entrevue de validation	25 \$	<b>25 \$</b>
10. Test de compétences numériques TOSA	—	<b>50 \$</b>
 <b>Droits pour les étudiants à la formation régulière</b>		
11. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$/heure	<b>6 \$/heure</b>
12. Auditions pour adhérer au programme Danse-interprétation	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	<b>50 \$ payables à l'École de danse de Québec</b>
 <b>Droit pour tous les étudiants (formation régulière et formation continue)</b>		
13. Test KIN-AP pour adhérer au programme Soins préhospitaliers d'urgence	60 \$ payables à la firme responsable	<b>60 \$ payables à la firme responsable</b>
14. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde (DEC ou AEC)	16 \$	<b>16 \$</b>
 <b>Autres</b>		
1. Document de référence numérique (au DEC)	7 \$	<b>8 \$</b>
2. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	<b>25 \$</b>
3. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	<b>25 \$</b>
4. Remplacement de la carte étudiante (carte plastifiée)	10 \$	<b>10 \$</b>

NOTE : D'autres droits pourraient être exigés. Une mise à jour annuelle sera soumise.

Adopté au comité exécutif de février 2021